



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2021**

Table des matières

Introduction	3
I. Environnement économique	7
1. Perspectives économiques	7
2. Loi de finances 2021 : principales dispositions relatives aux collectivités locales	7
II. Ressources de la Communauté d'agglomération	9
1. Les impôts et taxes	9
2. Les dotations et participations de fonctionnement	11
3. Les dotations, fonds divers et réserves en investissement	12
III. Présentation du budget par secteur	13
1. Les concours financiers à destination des communes membres	13
2. Le développement économique, l'emploi et la formation	15
3. Les transports urbains	16
4. L'aménagement du territoire, le tourisme et l'environnement	17
5. Les parcs et espaces verts, les voiries et réseaux, les parkings	19
6. Sports, jeunesse et lecture publique	21
7. La communication et l'événementiel	22
8. La politique de la ville, l'habitat et les aires d'accueil des gens du voyage	23
9. La brigade mutualisée et la vidéo protection	24
10. L'éclairage public	26
11. L'assainissement	26
12. Les charges de personnel et les indemnités des élus	27
13. Les Fonds de péréquation	27
IV. Etat de la dette	28
1. L'état de la dette au 1er janvier 2021	28
2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2021	34
V. Les ratios budgétaires et les perspectives pluriannuelles	36
1. Les ratios budgétaires	36
2. Les perspectives pluriannuelles	36
VI. Les budgets annexes	38
1. Le budget annexe de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne	38
2. Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon	38
3. Le budget annexe de la ZAC des Bois Servais au Plessis-Bouchard	39
4. Le budget annexe assainissement	39
VII. Les ressources humaines	41

Introduction

Dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

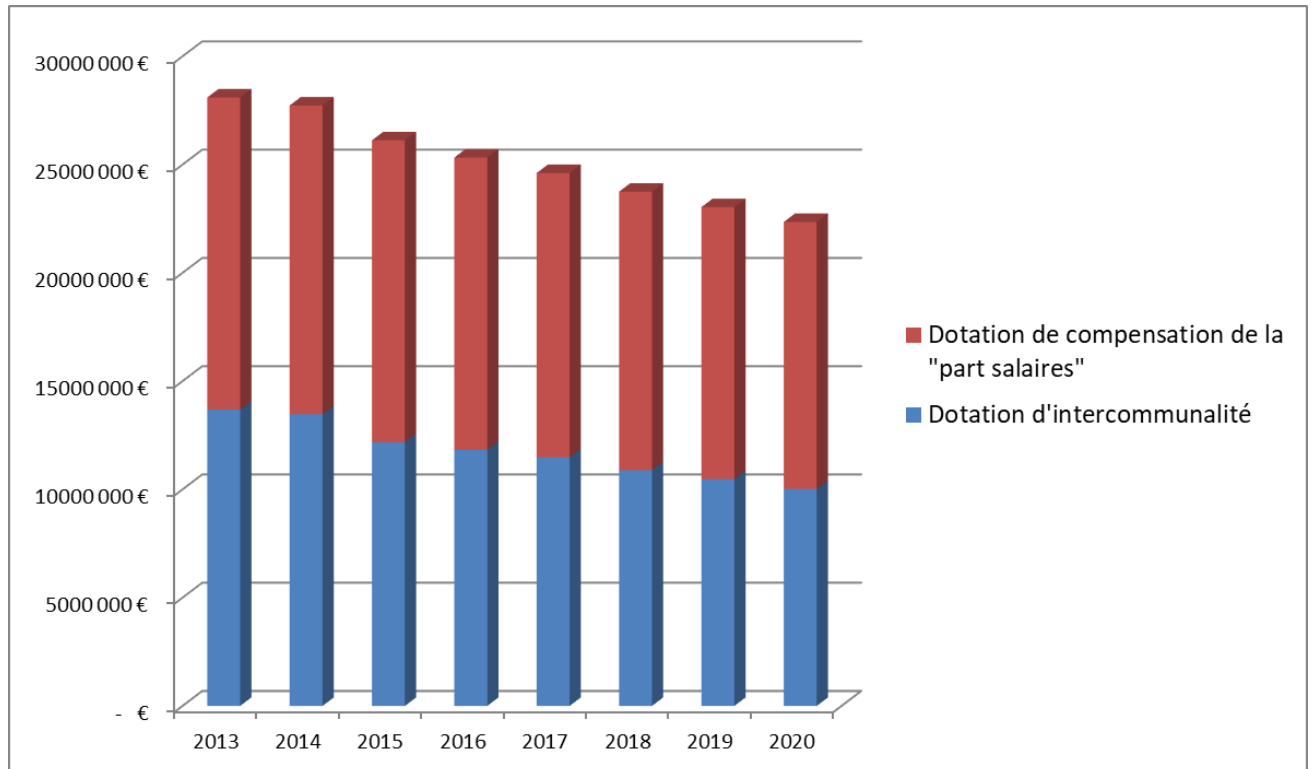
La population DGF de la Communauté d'agglomération Val Parisis se décompose de la façon suivante :

	Pop. DGF 2020
Beauchamp	8 815
Bessancourt	7 410
Cormeilles-en-Parisis	24 496
Eaubonne	25 551
Ermont	29 496
Franconville	37 139
Frépillon	3 377
Herblay-sur-Seine	29 624
La Frette-sur-Seine	4 748
Le Plessis Bouchard	8 495
Montigny-Lès-Cormeilles	21 785
Pierrelaye	8 468
Saint-Leu-La-Forêt	16 001
Sannois	27 107
Taverny	26 760
Total	279 272

Le bilan financier

Depuis 2013, une baisse des dotations de l'Etat, et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement, est à constater chaque année par la Communauté d'agglomération. Ainsi, la baisse de la DGF entre les années 2013 et 2020 est de 5,8 Millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 23,8 Millions d'euros supplémentaires sur la période considérée.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2013 à 2020



Les chiffres de 2013 à 2015 correspondent au cumul des dotations perçues par la Communauté d'agglomération Le Parisis et la Communauté d'agglomération Val et Forêt.

Malgré la baisse significative des dotations de l'Etat constatée depuis 2013 et une année 2020 marquée par la crise sanitaire liée au Covid, la gestion rigoureuse des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine, sans augmentation de la fiscalité.

En effet, l'encours de dette au 01/01/2021 est de 37 790 000 €, soit 136 €/habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 345 €/habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement) sera de l'ordre de 4,4 années fin 2020, alors que le plafond national de référence pour les EPCI est de 12 années.

Les principales orientations du budget 2021

Au-delà de la baisse des dotations de l'Etat qui devrait se poursuivre en 2021, les contraintes budgétaires s'accroissent avec les impacts de la crise sanitaire. En effet, cette dernière aura notamment des répercussions conséquentes sur les recettes fiscales économiques et les recettes tarifaires des équipements communautaires.

Néanmoins, le budget 2021 a été préparé sans augmentation des taux de fiscalité existants.

De plus, l'EPCI maintiendra un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2021, soit 4 671 000 €.

Par ailleurs, le programme d'investissement 2021 reste ambitieux et comprend notamment les opérations suivantes :

- La construction du nouveau centre aquatique sur les communes de Taverny et Saint-Leu-La-Forêt,
- Les aménagements cyclables dans le cadre de la mise en place du plan vélo communautaire,
- Les travaux sur le pôle gare du Gros Noyer à Ermont,
- La construction de Véligo sur les communes de La Frette et d'Herblay-sur-Seine,
- Le renouvellement des caméras de vidéo protection,
- La mise en place d'une nouvelle phase de déploiement de la vidéo protection,
- La poursuite des travaux de rénovation et de mise aux normes de la bibliothèque de Sannois,
- Les travaux visant à l'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public,
- Les travaux de voirie sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE),
- Les travaux en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),
- L'aménagement du Bois Barrachin à Beauchamp,
- La mise aux normes des parkings de Sannois.

Calendrier budgétaire 2021

Compte tenu des dispositions réglementaires, voici le calendrier de la session budgétaire 2021 de la Communauté d'agglomération Val Parisis :

Rapport d'orientation	
Commission des finances	18-janv-21
Bureau Communautaire	19-janv-21
Conseil Communautaire	01-févr-21

Budget Primitif	
Commission des finances	08-mars-21
Bureau Communautaire	16-mars-21
Conseil Communautaire	29-mars-21

I. Environnement économique

1. Perspectives économiques

Suite à la crise sanitaire, la Banque de France a estimé que le PIB reculerait de 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Compte tenu de la grande incertitude sur l'évolution de la pandémie, la Banque de France a également réalisé des hypothèses alternatives quant à l'évolution du PIB 2021. Dans le scénario favorable, avec une situation sanitaire en nette amélioration dès le début 2021, le PIB connaîtrait un rebond de + 7 %. A contrario, un scénario « sévère » avec une circulation du virus à haut niveau de virulence en 2021 et 2022 aurait comme répercussion une baisse de 1 % du PIB.

Dans le scénario central, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins inhabituel.

Par ailleurs, à la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 674,3 Md€ (source INSEE), soit 116,4 % du PIB. Après une augmentation de la dette publique sans précédent au deuxième trimestre 2020 (+199,9 Md€), la variation de ce trimestre (+36,1 Md€) est proche de celle du troisième trimestre 2019 (+39,6 Md€). Une augmentation notable est à attendre au quatrième trimestre, notamment pour financer les mesures relatives au chômage partiel, reports de charges ainsi que pour compenser la baisse des recettes fiscales du fait de la chute de l'activité économique.

2. Loi de finances 2021 : principales dispositions relatives aux collectivités locales

a. La fiscalité locale

Afin de favoriser la compétitivité des entreprises, une baisse de la fiscalité de 10 milliards d'euros est prévue sur les impôts locaux dits de « production ». Les dispositifs de compensation de ces recettes fiscales sont partie intégrante du plan de relance de 100 milliards d'euros.

Cette baisse se décompose comme suit :

- Suppression de la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par les régions, soit – 7,25 milliards d'euros. En compensation, les régions se verraient affecter une part supplémentaire de TVA.
- Réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des établissements industriels. Les collectivités percevront une compensation qui intégrera le dynamisme des bases mais non celui des évolutions potentielles de taux sur cette part.

Par ailleurs, l'année 2021 marquera le début de la suppression en trois étapes de la TH sur la résidence principale pour les 20 % de foyers restants (allègement de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et suppression totale en 2023).

Il est à noter que ces réformes vont dans le sens d'une perte de plus en plus importante en termes d'autonomie fiscale pour les collectivités.

b. Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste globalement stable et s'établit à 26,8 milliards d'euros (dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements).

Ainsi, les augmentations de certaines composantes de la DGF telles que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ou encore les dotations de péréquation des départements seront réalisées au détriment d'autres collectivités.

c. Autres dispositions

Le PLF 2021 ne prévoit pas de disposition permettant de compenser les pertes tarifaires des collectivités et les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, les collectivités seront également impactées par une baisse des impôts et taxes, notamment en matière économique.

Ainsi, ces différents paramètres auront pour effet de diminuer l'autofinancement et donc l'investissement des collectivités sur les années à venir.

II. Ressources de la Communauté d'agglomération

1. Les impôts et taxes

a. Les contributions directes

1- En matière de fiscalité « entreprises », la Communauté d'agglomération va lever les impôts et taxes suivants :

➤ **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Il est proposé de maintenir le taux moyen pondéré de 2020 qui est de 25,14%.

➤ **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

L'EPCI perçoit la CVAE au titre des 15 communes membres. L'agglomération n'a pas pouvoir de taux sur la CVAE.

➤ **Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**

L'EPCI perçoit l'IFER au titre des 15 communes membres. L'agglomération n'a pas pouvoir de taux sur l'IFER.

➤ **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

La TASCOM concerne les entreprises disposant d'une surface commerciale supérieure à 400 m². Il est proposé de maintenir la valeur du coefficient 2020 qui est de 1,05.

2- En matière de fiscalité « ménages », la Communauté d'agglomération va lever les impôts et taxes suivants :

➤ **Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)**

Il est proposé de maintenir le taux de TFNB 2020 qui est de 3,08 %.

Par ailleurs, pour compenser la suppression des parts départementale et régionale du non bâti, une taxe additionnelle à la TFNB est perçue depuis 2011. L'agglomération n'a pas de pouvoir de taux sur la TAFNB.

➤ **Taxe d'Habitation (TH) (transfert de l'ancienne part départementale)**

Il est proposé de maintenir les abattements actuels ainsi que le taux de TH voté en 2020 qui est de 6,62 %.

Le montant prévisionnel des contributions directes est le suivant :

	Montant définitif 2020 (en €)	Montant prévisionnel 2021 (en €)	Hypothèses 2021
Taxe d'Habitation (TH)	36 838 139	37 169 682	Montant 2020 revalorisé de 0,9 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 529 776	16 939 373	Montant 2020 diminué de 3,37 %
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 597 014	11 212 581	Estimation transmise par les services fiscaux
Taxes sur les Surfaces COMMERCIALES (TasCOM)	3 719 002	3 759 911	Montant 2020 revalorisé de 1,1 %
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	696 102	710 024	Montant 2020 revalorisé de 2 %
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	247 678	250 155	Montant 2020 revalorisé de 1 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	38 920	39 270	Montant 2020 revalorisé de 1 %
Total	70 666 631	70 080 997	

b. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

L'EPCI perçoit la TEOM au titre des communes membres. Chaque année, les taux de la TEOM sont ajustés en fonction des contraintes financières communiquées par les syndicats et selon les bases fiscales prévisionnelles.

Pour rappel, les données sur la TEOM 2020 par commune sont les suivants :

Commune	Syndicat	Taux 2020	Base 2020	TEOM 2020
Cormeilles-en-Parisis	Azur	4,60%	41 064 981	1 888 989
La Frette-sur-Seine			6 331 219	291 236
Franconville	Emeraude	6,25%	47 258 176	2 953 636
Montigny-Lès-Cormeilles		7,16%	26 698 527	1 911 615
Eaubonne		6,65%	37 418 484	2 488 329
Ermont		7,38%	38 623 789	2 850 436
Le Plessis		6,54%	11 604 694	758 947
Sannois		7,19%	34 416 668	2 474 558
Beauchamp		7,41%	15 038 510	1 114 354
Bessancourt	Tri-action	10,21%	7 826 323	799 068
Herblay-sur-Seine		5,79%	49 716 034	2 878 558
Frépillon		8,87%	3 799 661	337 030
Pierrelaye		8,01%	13 220 159	1 058 935
Saint-Leu-la-Forêt		6,71%	23 090 040	1 549 342
Taverny		6,56%	37 138 311	2 436 273
TOTAL			393 245 576	25 791 305

c. La Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018.

Pour financer cette nouvelle compétence, la Communauté d'agglomération a la possibilité de mettre en place la taxe GEMAPI, qui est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et cotisation foncière des entreprises. Les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'EPCI.

Le produit qu'il sera proposé de voter en 2021 correspondra au montant des dépenses inscrites au budget, soit 905 000 €.

2. Les dotations et participations de fonctionnement

a. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les composantes de la DGF sont les suivantes :

- La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle :

La dotation de compensation évolue selon un taux d'écrêtement permettant de financer, entre autres, les abondements de dotations de péréquation verticale (DSU et DSR) votés chaque année en loi de finances. La diminution de la dotation de compensation de la « part salaires » devrait être de l'ordre de 1,86 % en 2021. Ainsi, le montant de la dotation de compensation est estimé à 12 100 000 €, soit une baisse de 229 000 €.

- La dotation d'intercommunalité :

Le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité devrait baisser de 5% par rapport à 2020. En retenant comme hypothèse une augmentation de la population de 1%, la dotation d'intercommunalité devrait être de l'ordre de 9 615 000 € en 2021, soit une baisse de 406 000 €.

b. Les allocations compensatrices

- Les allocations compensatrices relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Professionnelle (TP) :

Les allocations compensatrices relatives à la CFE et à la TP devraient être de l'ordre de 638 000 €.

- L'allocation compensatrice relative à la Taxe d'Habitation :

L'allocation compensatrice relative à la TH devrait être de l'ordre de 1 875 000 €.

3. Les dotations, fonds divers et réserves en investissement

a. Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

- FCTVA en investissement :

Au vu des dépenses de l'année 2020 et des dépenses prévisionnelles du premier semestre 2021, les recettes au titre du FCTVA seront de l'ordre de 1 940 000 € en investissement.

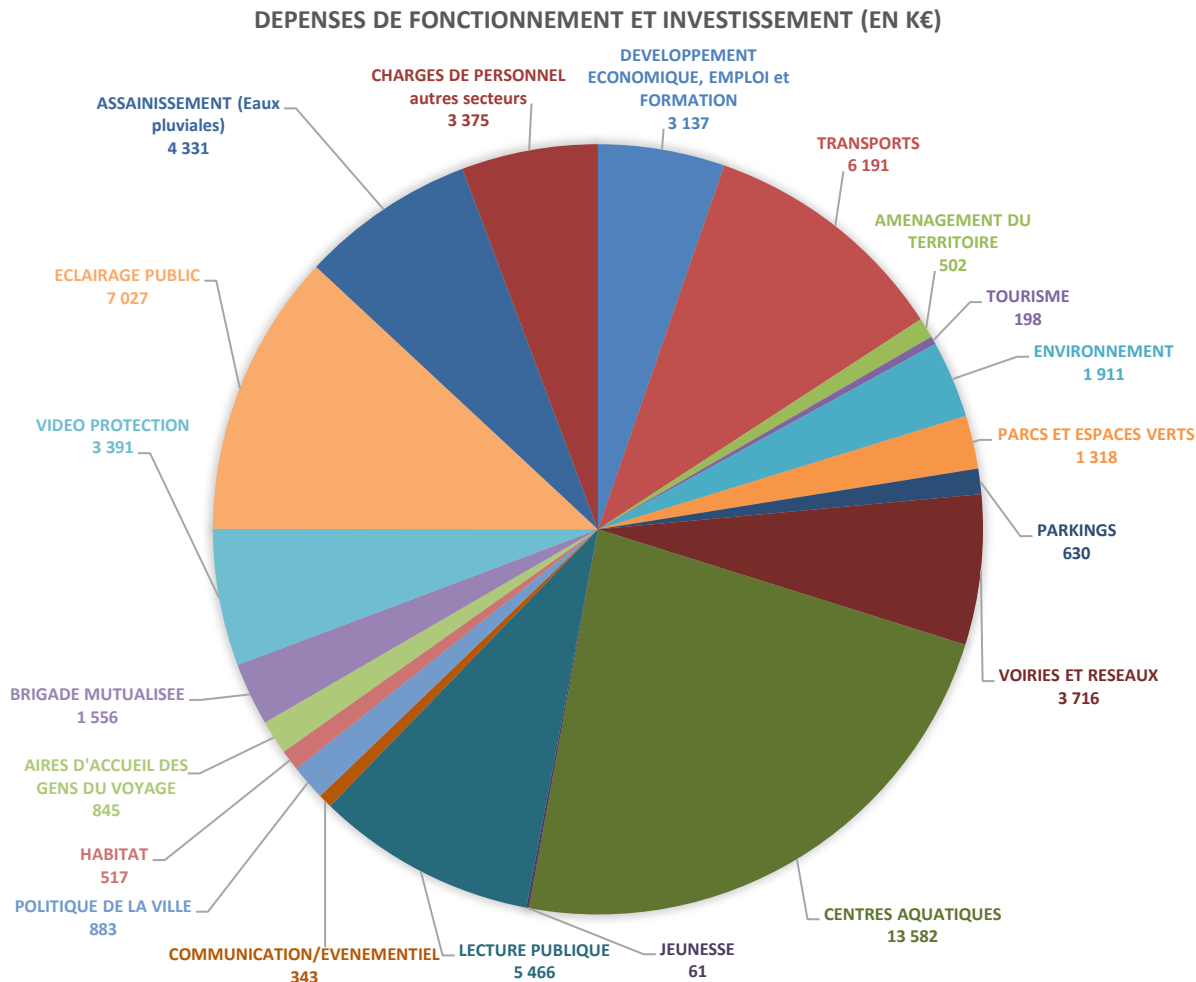
- FCTVA en fonctionnement :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, certaines dépenses de fonctionnement sont éligibles au FCTVA (dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie).

Au vu des dépenses de l'année 2020 et des dépenses prévisionnelles du premier semestre 2021, les recettes au titre du FCTVA seront de l'ordre de 220 000 € en fonctionnement.

III. Présentation du budget par secteur

La répartition du budget par secteur est la suivante (dépenses de fonctionnement dont charges de personnel et dépenses d'investissement) :



1. Les concours financiers à destination des communes membres

a. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe globale de la DSC 2021 à hauteur du montant fixé en 2020, soit 4 671 000 €.

La DSC 2021 sera versée en trois fois sur les mois d'avril, août et décembre.

b. Les Attributions de Compensation (AC)

Le Conseil communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

L'Attribution de Compensation (AC) devrait être égale à la somme des produits transférés par la commune l'année précédant celle de l'intégration à l'EPCI, diminuée du coût net des charges transférées (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Les attributions de compensation définitives 2020 sont fixées au vu du rapport de la CLECT N°1 en date du 12 novembre 2020.

Il est à noter que les AC prévisionnelles 2021 prennent en compte les ajustements du périmètre de la ZAE de la Patte d'Oie – Langevin suivants :

- Les demi-giratoires Paul Langevin et Louis Armand sur les communes d'Herblay-sur-Seine et de Pierrelaye,
- La contre-allée RD14 de la rue Louis Armand à la rue de la Marne sur la commune d'Herblay-sur-Seine.

Les Attributions de Compensation prévisionnelles 2021 sont définies comme suit :

	Attributions de compensation définitives 2020	Attributions de compensation prévisionnelles 2021
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 181 332 €	2 181 332 €
Eaubonne	1 240 646 €	1 240 646 €
Ermont	1 587 221 €	1 587 221 €
Franconville	5 575 263 €	5 575 263 €
Frépillon	225 737 €	225 737 €
Herblay-sur-Seine	6 235 631 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 424 250 €	1 424 250 €
Pierrelaye	2 758 370 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 662 820 €	5 662 820 €
TOTAL	37 890 414 €	37 877 044 €

La CLECT se prononcera courant 2021 pour réaliser l'évaluation des charges transférées et ainsi déterminer le montant des attributions de compensation définitives.

c. Les fonds de concours

Le montant des fonds de concours au BP 2021 est de 1 235 000 € et correspond aux conventions en cours. Les fonds de concours attribués dans le cadre du plan vélo sont intégrés aux transports urbains et ceux qui sont attribués dans le cadre de la viabilisation de la voie d'accès à la future piscine olympique sont intégrés aux centres aquatiques.

2. Le développement économique, l'emploi et la formation

Les principales propositions au BP 2021 en matière de développement économique sont les suivantes :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI et FORMATION	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	826	889
Missions locales	541	540
Formation E-recrutement et BAFA, convention CCI PLATO et accompagnement à la création d'entreprise	115	111
Participation à Initiative 95 (aide à la création d'entreprise)	70	70
Les forums emploi	74	66
HUB de la réussite (anciennement Ecole de la deuxième chance)	50	50
ESSIVAM - aide aux personnes rencontrant des difficultés dans la langue française	41	41
Dispositif d'accompagnement des porteurs de projet	15	29
Réseau entreprendre	15	15
Autres	226	129
Total fonctionnement	1 973	1 940
Investissement		
Acquisitions foncières	1 577	1 000
Investissements dans les ateliers locatifs	137	197
Fonds de résilience à destination des entreprises	0	178
Total investissement	1 714	1 375
TOTAL	3 687	3 315

Les recettes de fonctionnement en matière de développement économique sont les suivantes :

- Revenus des immeubles (ateliers locatifs) : 480 K€,
- Subvention du Fonds Social Européen (FSE) pour les espaces emploi : 30 K€,
- Autres subventions : 15 K€.

3. Les transports urbains

Les propositions au BP 2021 en matière de transports urbains sont les suivantes :

TRANSPORTS	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	115	146
Convention partenariale pour les lignes actuelles	2 529	2 530
Services réguliers locaux en activité sur Cormeilles-en-Parisis Ermont, Franconville et Herblay	970	964
Gestion des gares routières et des consignes Véligo	356	340
Bornes de recharge IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques)	177	305
Pass Local (titre de transport spécifique pour les seniors)	150	150
Autres	100	6
Total fonctionnement	4 397	4 441
Investissement		
Etudes et travaux sur les gares routières et pôles gares (dont le pôle gare du Gros Noyer à Ermont)	233	1 020
Construction Veligo dans les gares routières (Herblay et La Frette-sur-Seine)	253	300
Mise en accessibilité des arrêts bus	300	230
Participation aux travaux des communes dans le cadre du plan vélo	250	200
Autres	400	0
Total investissement	1 436	1 750
TOTAL	5 833	6 191

Les recettes de fonctionnement en matière de transports urbains sont les suivantes :

- Redevances des transporteurs au départ des gares routières d'Ermont-Eaubonne, Montigny, Herblay-sur-Seine et Cormeilles : 332 K€,
- Subvention d'Île de France Mobilité (IDFM) pour Cité Val à Herblay-sur-Seine, Cormeilles et Franconville : 276 K€,
- Recettes liées à l'exploitation des bornes IRVE : 30 K€
- Recettes liées aux abonnements Véligo : 4 K€.

Les recettes d'investissement en matière de transports urbains concernent les subventions IDFM pour la construction des Véligos.

4. L'aménagement du territoire, le tourisme et l'environnement

a. L'aménagement du territoire

Les propositions au BP 2021 en matière d'aménagement du territoire sont les suivantes :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	141	150
Etudes en matière d'aménagement sur la RD14	300	196
Prestations de géomètre et frais de notaire	35	45
Elaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI)	10	8
Autres	120	64
Total fonctionnement	606	463
Investissement		
Diverses opérations d'aménagement	65	39
Total investissement	65	39
TOTAL	671	502

Les recettes de fonctionnement en matière d'aménagement sont les suivantes :

- Subvention de l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF) pour les études d'aménagement de la RD14 : 63 K€,
- Subvention de la région pour les études d'aménagement de la RD14 : 41 K€,
- Autres : 2 K€.

Les recettes d'investissement en matière d'aménagement sont les suivantes :

- Cessions : 810 K€,
- Subvention des voies navigables de France (VNF) pour l'étude sur l'aménagement des Berges de Seine : 20 K€.

b. Le tourisme

Les propositions au BP 2021 en matière de tourisme sont les suivantes :

TOURISME	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	40	40
Divers événements et prestations en matière de tourisme	35	40
Cotisations et subventions à diverses associations	20	36
Total fonctionnement	95	116
Investissement		
Participation aux travaux du fort de Corneilles	0	82
Total investissement	0	82
TOTAL	95	198

Les recettes de fonctionnement en matière de tourisme sont les suivantes :

- Taxe de séjour : 70 K€,
- Occupation du domaine public : 5 K€.

c. L'environnement

Les propositions au BP 2021 en matière d'environnement sont les suivantes :

ENVIRONNEMENT	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	87	131
Participation à l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour l'entretien et le gardiennage des Buttes du Parisis et le Bois de Boissy	415	427
Subvention pour le SMAPP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt)	165	198
Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)	40	32
Convention SAFER - pôle agricole Bessancourt	0	20
Elaboration d'un schéma directeur énergies renouvelables et de récupération	0	20
Etudes liées à la gestion des déchets par les syndicats d'ordures ménagères	20	20
Subvention à l'ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes)	5	5
Cotisation à BruitParif	6	6
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	30	5
Autres	13	12
TOTAL	781	876
Investissement		
Etudes techniques sur l'aménagement des Berges de Seine pour la vélo route	200	130
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les berges de Seine		140
GEMAPI dans le cadre du programme de restauration des rus par le SIARE (750 K€) et le bassin des moulinets (15 K€)	0	765
Total investissement	200	1 035
TOTAL	981	1 911

5. Les parcs et espaces verts, les voiries et réseaux, les parkings

a. Les parcs et espaces verts

Les propositions au BP 2021 en matière de parcs et espaces verts sont les suivantes :

PARCS ET ESPACES VERTS	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	146	146
Entretien des espaces verts	476	436
Entretien du Parc Schlumberger	48	48
Total fonctionnement	670	630
Investissement		
Aménagement du Bois Barrachin à Beauchamp	0	500
Divers investissements sur le Parc Schlumberger (renouvellement de l'aire de jeux, sécurisation et mobilier urbain, ...)	120	120
Divers travaux pour les espaces verts	93	68
Total investissement	213	688
TOTAL	883	1 318

L'agglomération perçoit une subvention de 49 K€ du Conseil Départemental pour l'entretien du Parc Schlumberger.

Les recettes d'investissement en matière de parcs et d'espaces verts sont les suivantes :

- Subvention de la Région pour l'aménagement du Bois Barrachin : 180 K€,
- Participation de la société Vectura dans le cadre de l'aménagement du Bois Barrachin : 220 K€.

b. Les parkings

Le parking de la gare de Montigny a été transféré en 2015.

Par ailleurs, la commune de Sannois a transféré 3 parkings au 1^{er} juillet 2017.

Les propositions au BP 2021 en matière de parkings sont les suivantes :

PARKINGS	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	37	42
Contrat de gestion du parking de Sannois	175	179
Contrat de gestion et coût du personnel sur le parking de Montigny	137	143
Total fonctionnement	349	364
Investissement		
Etudes et travaux pour les parkings de Sannois (Mise aux normes et travaux d'accessibilité)	250	266
Total investissement	250	266
TOTAL	599	630

Les recettes de fonctionnement concernant les parkings sont les suivantes :

- Recettes des parkings de Sannois : 175 K€,
- Recettes du parking de Montigny : 55 K€.

c. Les voiries et réseaux

Les propositions au BP 2021 en matière de voiries et réseaux sont les suivantes :

VOIRIES ET RESEAUX	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	112	127
Balayage manuel et mécanisé	461	465
Enlèvement des dépôts sauvages	361	356
Bail voirie	270	216
Remboursement des conventions de gestion provisoires aux communes (balayage, élagage, salage ...)	92	87
Lutte anti-tags	86	85
Entretien et réparation des abris-bus	70	55
Autres	24	30
Total fonctionnement	1 476	1 421
Investissement		
Travaux de voirie sur les ZAE		
Chemin de Pontoise à Saint-Prix (Beauchamp et Taverny)		
Carrefour à feux pour le futur quartier de la Marina à Cormeilles	2 090	2 295
Autres		
Total investissement	2 090	2 295
TOTAL	3 566	3 716

Les recettes de fonctionnement en matière de voirie et réseaux sont de 94 K€ et concernent le remboursement des communes dans le cadre de la mutualisation des dépôts sauvages.

Les recettes d'investissement en matière de voirie et réseaux sont les suivantes :

- Remboursement des enfouissements réseaux sur le Chemin de Pontoise sur les communes de Beauchamp et Taverny dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Vectura (313 K€),
- Remboursement du carrefour à feux du futur quartier de la Marina dans le cadre du PUP entre la ville de Cormeilles et Bouygues Immobilier : 184 K€,
- Subvention du Conseil Départemental pour les voiries communautaires : 136 K€.

6. Sports, jeunesse et lecture publique

a. Les centres aquatiques

L'ensemble des dépenses et recettes liées aux piscines se présente comme suit :

Dépenses (en K€)

	Cormeilles	Herblay	Montigny	Pierrelaye	Sannois	Saint-Leu	Taverny	Nouvel équipement	Autres	Totaux
Fonctionnement										
Personnel	594	1 183	337	466	334	275	684	-	212	4 085
Autres charges de fonctionnement	471	624	247	300	148	206	398	35	35	2 464
Total des dépenses de fonctionnement	1 065	1 807	584	766	482	481	1 082	35	247	6 549
Investissement										
Réhabilitation/Travaux/viabilisation des terrains	47	35	67	19	51	11	16	6 651	-	6 897
Autres (équipements, mobiliers, informatique, parkings...)	6	105	6	2	3	4	10	-	-	136
Total des dépenses d'investissement	53	140	73	21	54	15	26	6 651	-	7 033
Total des dépenses	1 118	1 947	657	787	536	496	1 108	6 686	247	13 582

Recettes (enK€)

	Cormeilles	Herblay	Montigny	Pierrelaye	Sannois	Saint-Leu	Taverny	Nouvel équipement	Autres	Totaux
Fonctionnement										
Public, scolaires et clubs	193	556	24	127	20	17	86	-	-	1 023
Forme et bien être	18	134	-	-	-	-	-	-	-	152
Total des recettes de fonctionnement	211	690	24	127	20	17	86	-	-	1 175
Investissement										
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	545	-	545
Total des recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	545	-	545
Total des recettes	211	690	24	127	20	17	86	545	-	1 720

Les inscriptions au BP 2020 étaient les suivantes :

- Dépenses : 9 469 K€ (dont 6 851 K€ en fonctionnement et 2 618 K€ en investissement),
- Recettes : 2 501 K€ (dont 1 526 K€ en fonctionnement et 975 K€ en investissement).

b. La jeunesse

Les propositions au BP 2021 en matière de jeunesse sont les suivantes :

JEUNESSE	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Le Val Parisis challenge d'été et le Val Parisis challenge aquatique (rencontres sportives entre les enfants des différentes communes du territoire)	48	48
Subventions	16	13
TOTAL	64	61

Le Val Parisis challenge 2021 se déroulera à Eaubonne au CDFAS (Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives).

Le Val Parisis aqua challenge se déroulera au centre aquatique d'Herblay-sur-Seine.

c. La lecture publique

L'ensemble des dépenses et recettes liées aux bibliothèques se présente comme suit :

Dépenses (en K€)

	Cormeilles	Eaubonne	Ermont	Franconville	Montigny	Plessis	Sannois	Saint-Leu	Réseau lecture publique	Totaux
Fonctionnement										
Personnel	343	541	720	623	237	51	557	376	104	3 552
Charges à caractère général	85	135	118	127	113	42	116	72	107	915
Total des dépenses de fonctionnement	428	676	838	750	350	93	673	448	211	4 467
Investissement										
Travaux/réhabilitation	2	8	32	30	39	4	382	7	-	504
Livres et autres documents	43	65	65	49	23	11	43	34	11	344
Autres	5	5	21	8	4	11	50	8	39	151
Total des dépenses d'investissement	50	78	118	87	66	26	475	49	50	999
Total des dépenses	478	754	956	837	416	119	1 148	497	261	5 466

Recettes (en K€)

	Cormeilles	Eaubonne	Ermont	Franconville	Montigny	Plessis	Sannois	Saint-Leu	Réseau lecture publique	Totaux
Fonctionnement										
Public et subvention	8	12	14	7	1	1	4	7	30	84
Total des recettes de fonctionnement	8	12	14	7	1	1	4	7	30	84
Investissement										
Subventions	-	-	-	-	-	-	78	-	22	100
Total des recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	78	-	22	100
Total des recettes	8	12	14	7	1	1	82	7	52	184

Les inscriptions au BP 2020 étaient les suivantes :

- Dépenses : 5 545 K€ (dont 4 450 K€ en fonctionnement et 1 095 K€ en investissement),
- Recettes : 943 K€ (dont 87 K€ en fonctionnement et 857 K€ en investissement).

7. La communication et l'événementiel

Les propositions au BP 2021 en matière de communication et d'événementiel sont les suivantes :

COMMUNICATION/EVENEMENTIEL	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	126	135
Catalogues et imprimés (autre que magazine)	86	65
Magazine	60	60
Publicité	50	22
Autres	23	26
Total fonctionnement	345	308
Investissement		
Refonte du site internet	0	35
Total investissement	0	35
TOTAL	345	343

8. La politique de la ville, l'habitat et les aires d'accueil des gens du voyage

a. Politique de la ville

Les propositions au BP 2021 en matière de politique de la ville sont les suivantes :

POLITIQUE DE LA VILLE	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	303	304
Prévention spécialisée	254	234
Bourse : étudiants en médecine	100	60
Etude liée au contrat de ville	115	122
Subvention CLE (association lire et écrire) (74 K€) et NQT (accompagne les jeunes diplômés vers l'emploi) (12 K€)	86	86
Financement d'un poste coordinateur CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale)	30	30
Autres	59	47
Total fonctionnement	947	883

Les recettes de fonctionnement en matière de politique de la ville sont les suivantes :

- Subventions du département pour la prévention spécialisée et la politique de la ville : 109 K€,
- Subvention de la Caisse des dépôts pour la mission OPCU (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine) dans le cadre de la convention à signer avec l'ANRU : 50 K€,
- Subvention de l'Etat (Commissariat général à l'égalité des territoires CGET) concernant les actions contre la fracture numérique et l'illectronisme : 15 K€,
- Subvention du département concernant l'aide aux victimes au commissariat d'Ermont : 13 K€,
- Subvention du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la maison de la justice : 13 K€,
- Participation des communes de Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency au titre de la maison de la justice : 7 K€.

b. Habitat

Les propositions au BP 2021 en matière d'habitat sont les suivantes :

HABITAT	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	103	100
Etudes liées au Programme Local de l'Habitat (PLH)	172	180
Subvention au Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)	0	70
Autres	35	17
Total fonctionnement	310	367
Investissement		
Programme habiter mieux	120	120
Aide au maintien à domicile	30	30
Total investissement	150	150
TOTAL	460	517

Les recettes de fonctionnement en matière d'habitat sont les suivantes :

- Subvention de l'Etat pour la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) de Pierrelaye : 50 K€,
- Remboursement des communes dans le cadre de la mutualisation sur la salubrité des logements : 11 K€.

c. Les aires d'accueil des gens du voyage

Les propositions au BP 2021 concernant les aires d'accueil des gens du voyage sont les suivantes :

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	428	418
Fluides, entretien des espaces verts et autres frais liés aux bâtiments	424	374
Total fonctionnement	852	792
Investissement		
Divers travaux	55	40
Autres	16	13
Total investissement	71	53
TOTAL	923	845

Les recettes de fonctionnement concernant les aires d'accueil des gens du voyage sont les suivantes :

- Subvention de l'ALT (aide au logement temporaire) : 310 K€,
- Remboursement des fluides : 106 K€,
- Droits de place : 103 K€.

9. La brigade mutualisée et la vidéo protection

a. La brigade mutualisée

Les propositions au BP 2021 concernant la brigade mutualisée sont les suivantes :

BRIGADE MUTUALISEE	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	1 644	1 401
Divers équipements et prestations (munitions, vêtements, nettoyage équipements, maintenance logiciel, fluides ...)	98	71
Véhicules (entretien, carburant ...)	36	31
Total fonctionnement	1 778	1 503
Investissement		
Divers investissements	14	53
Total investissement	14	53
TOTAL	1 792	1 556

Les recettes de fonctionnement en matière de brigade mutualisée concernent le remboursement des communes dans le cadre de la brigade mutualisée pour 900 K€.

b. La vidéo protection

Les propositions au BP 2021 concernant la vidéo protection sont les suivantes :

VIDEO PROTECTION	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	1 235	1 337
Maintenance, entretien et télécommunication	652	696
Frais de fonctionnement des caméras nomades	115	111
Maintenance du logiciel de vidéo-verbalisation	0	3
Total fonctionnement	2 002	2 147
Investissement		
Déploiement et renouvellement de la vidéo protection	4 940	1 194
Logiciel de vidéo-verbalisation	0	50
Autres	58	0
Total investissement	4 998	1 244
TOTAL	7 000	3 391

Les recettes de fonctionnement en matière de vidéo protection sont les suivantes :

- Remboursement des communes dans le cadre de la mutualisation des caméras nomades : 80 K€,
- Remboursement des communes de la maintenance du logiciel de vidéo-verbalisation dans le cadre de la mutualisation : 3 K€.

Les recettes d'investissement en matière de vidéo protection sont les suivantes :

- Subvention de la région pour le déploiement de la vidéo protection : 231 K€,
- Participation des communes pour le déploiement de caméras supplémentaires : 220 K€,
- Remboursement des communes du logiciel de vidéo-verbalisation dans le cadre de la mutualisation (50 K€),
- Subvention du département pour le déploiement de la vidéo protection : 42 K€.

10. L'éclairage public

La compétence éclairage public a été transférée pour les 10 communes qui faisaient partie de la communauté d'agglomération Le Parisis au 1^{er} octobre 2015.

La commune de Saint-Leu-La-Forêt a transféré cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Les propositions au BP 2021 en matière d'éclairage public sont les suivantes :

ECLAIRAGE PUBLIC	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Les charges de personnel	157	141
Bail éclairage public	2 480	2 144
Consommation électrique	2 100	1 742
Mise en place de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)	660	0
Total fonctionnement	5 397	4 027
Investissement		
Travaux divers	3 100	3 000
Total investissement	3 100	3 000
TOTAL	8 497	7 027

Les recettes d'investissement en matière d'éclairage public concernent la redevance du Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) au titre des dépenses d'investissement 2019 : 200 K€

11. L'assainissement

Un budget annexe assainissement a été créé pour la gestion des eaux usées. Cependant, les dépenses concernant les eaux pluviales sont inscrites sur le budget principal.

Les propositions au BP 2021 en matière d'eaux pluviales sont les suivantes :

ASSAINISSEMENT (Eaux pluviales)	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Contribution au SIARE/SIAVOS	3 336	3 201
Part forfaitaire de la DSP pour la gestion du fonctionnement des eaux pluviales	1 128	1 130
Total fonctionnement	4 464	4 331
TOTAL	4 464	4 331

Les recettes de fonctionnement en matière d'assainissement (eaux pluviales) concernent la participation forfaitaire de la société Nexity, en contrepartie de l'acceptation du déversement d'eaux d'exhaure sur la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne, pour un montant de 264 K€.

12. Les charges de personnel et les indemnités des élus

a. Les charges de personnel

Les propositions au BP 2021 en matière de charges de personnel sont les suivantes :

CHARGES DE PERSONNEL	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Sport-Jeunesse	4 337	4 085
Lecture publique	3 507	3 551
Sécurité (Brigade mutualisée - CSU)	2 879	2 904
Développement économique	826	889
Services techniques	928	818
Aménagement-transport-environnement-territoire	526	620
Politique de la ville - Prévention spécialisée - Maison de la Justice et du Droit (MJD) - habitat	556	546
Aires d'accueil des gens du voyage	428	418
Autres services	3 446	3 375
TOTAL	17 433	17 206

Les montants des recettes de fonctionnement en matière de ressources humaines sont les suivants :

- Le remboursement de la part salariale des tickets restaurant : 180 K€,
- Les remboursements sur rémunérations du personnel : 150 K€,
- Le remboursement des agents mis à disposition : 65 K€.

b. Les indemnités des élus

Les propositions au BP 2021 concernant les charges des élus sont les suivantes :

CHARGES DES ELUS	BP 2020 (en K€)	Proposition BP 2021 (en K€)
Fonctionnement		
Charges des élus (indemnités, cotisations et formations)	845	845
TOTAL	845	845

13. Les Fonds de péréquation

a. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR a pour objet de compenser les gains et pertes des collectivités suite à la réforme sur la taxe professionnelle.

Le prélèvement au titre du FNGIR 2021 sera de l'ordre de 9 716 K€.

b. Le Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communes (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

L'agglomération n'a pas été prélevée au titre du FPIC en 2019 et 2020. Ainsi il est proposé de ne pas inscrire de crédits au BP 2021.

IV. Etat de la dette

1. L'état de la dette au 1er janvier 2021

a. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021

Les emprunts du budget principal au 1er janvier 2021 sont les suivants :

Prêteur	Année de réalisation	Durée résiduelle	Montant initial	Capital restant dû	Taux
SFIL CAFFIL	2007	0,75	7 000 000,00 €	2 450 000,00 €	Taux fixe 2.53% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.1% sinon (5.78% - 5 x spread) Emprunt refinancé en 2020 : le taux sera un taux fixe à 1,60% à compter du 01/10/2021.
Caisse d'épargne	2008	7,26	4 000 000,00 €	1 890 285,02 €	Taux fixe à 4.1 %
Caisse d'épargne	2008	2,01	2 500 000,00 €	465 043,77 €	Taux fixe à 4.54 %
Caisse d'épargne	2009	3,26	4 000 000,00 €	1 165 725,08 €	Taux fixe à 4.15 %
Caisse d'épargne	2009	3,97	1 700 000,00 €	453 333,48 €	Euribor 3M + 0.44-Floor -0.44 sur Euribor 3M
Caisse d'épargne	2010	4,99	2 300 000,00 €	766 666,40 €	Euribor 1M + 0.44-Floor -0.44 sur Euribor 1M
SFIL CAFFIL	2010	4,75	104 000,00 €	38 353,74 €	Taux fixe à 2.1 %
SFIL CAFFIL	2010	4,75	362 000,00 €	133 500,55 €	Taux fixe à 2.1 %
Caisse d'épargne	2011	5,26	1 500 000,00 €	550 000,00 €	Taux fixe à 3.59 %
Caisse d'épargne	2011	5,97	1 070 000,00 €	493 982,18 €	Taux fixe à 3.35 %
CREDIT AGRICOLE	2011	5,21	3 000 000,00 €	1 050 000,00 €	Taux fixe à 3.92 %
Caisse d'épargne	2012	6,98	1 000 000,00 €	466 666,56 €	Taux fixe à 4.28 %
CREDIT AGRICOLE	2012	9,94	27 206,02 €	25 123,00 €	Taux fixe à 3.38 %
Caisse des dépôts et consignations	2013	6,42	500 000,00 €	249 476,91 €	Livret A + 0.6
Caisse d'épargne	2013	7,07	1 000 000,00 €	483 333,23 €	Taux fixe à 4.31 %
Caisse des dépôts et consignations	2014	25,33	1 573 014,54 €	1 407 467,85 €	Livret A + 1
Caisse des dépôts et consignations	2014	25,33	2 567 857,24 €	2 297 611,64 €	Livret A + 1
Caisse des dépôts et consignations	2014	25,33	2 830 106,39 €	2 532 261,23 €	Livret A + 1
Société générale	2016	11,00	1 800 000,00 €	1 320 000,00 €	Taux fixe à 1.16 %
SFIL CAFFIL	2017	12,00	5 000 000,00 €	4 083 333,37 €	Taux fixe à 1.29 %
Caisse d'épargne	2018	12,18	5 000 000,00 €	4 083 333,37 €	Taux fixe à 1.06 %
Caisse d'épargne	2018	12,89	4 300 000,00 €	3 726 666,64 €	Taux fixe à 1.19 %
SFIL CAFFIL	2018	12,92	5 000 000,00 €	4 333 333,36 €	Taux fixe à 1.24 %
Société générale	2019	14,17	3 500 000,00 €	3 324 999,99 €	Taux fixe à 0.4 %
TOTAL			61 634 184,19 €	37 790 497,37 €	

L'état de la dette ci-dessus ne tient pas compte de la dette des budgets annexes.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette bancaire tous budgets confondus est de 57 621 768 € et se décompose comme suit :

- Budget principal : 37 790 497 €,
- Budget annexe assainissement : 5 127 464 €,
- Budget annexe ZAC Ermont Eaubonne : 7 735 057 €,
- Budget annexe de la ZAC des Epineaux : 6 968 750 €.

Il est à noter que l'encours de dette du budget annexe assainissement comporte, en plus de la dette bancaire, un PPP (Partenariat Public Privé) avec la société Sphéria. Celui-ci a été transféré à l'agglomération par la commune de Saint-Leu-La-Forêt au 1^{er} janvier 2016.

Les principales caractéristiques du PPP sont les suivantes au 1^{er} janvier 2021 :

- Encours : 2 480 090 €
- Taux : le prêt bancaire contracté auprès du Crédit du Nord est à taux fixe à 2,21% et les fonds propres SPHERIA sont rémunérés à un taux estimé à 16,72%
- Durée résiduelle : 12 ans et 9 mois

Par ailleurs, l'encours de dette du budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne comporte également, en plus de la dette bancaire, les avances du budget principal versées en 2011 et 2012. Elles s'élèvent à 2 058 632 € au 1^{er} janvier 2021.

Les caractéristiques de l'encours de la dette par budget sont les suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Capital restant dû au 1er janvier 2021	37 790 497 €	7 607 554 €	9 793 689 €	6 968 750 €	62 160 490 €
Nombre de contrats de prêt	24	54	11	4	93
Taux d'intérêt moyen	1,74%	2,00%	0,91%	0,53%	1,53%
Durée de vie résiduelle	12 ans et 4 mois	11 ans	7 ans et 4 mois	4 ans et 11 mois	10 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	3 ans et 10 mois	2 ans et 11 mois	5 ans et 8 mois

b. Les taux de la dette au 1er janvier 2021

Une étude a été menée afin de déterminer les opportunités de réaménagement des emprunts existant dans l'encours de dette.

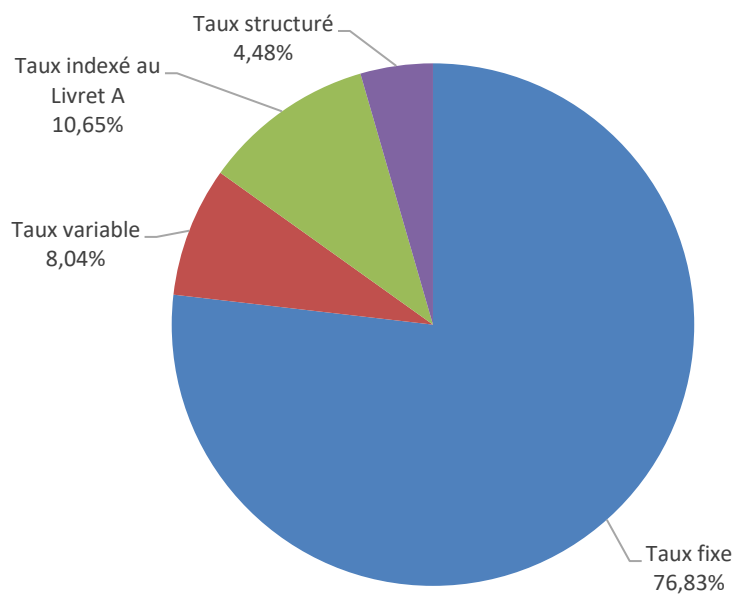
Dans ce contexte, le dernier emprunt structuré du budget principal a fait l'objet d'un réaménagement en 2020.

Par ailleurs, il s'est avéré qu'au vu du montant des soultes à payer, il n'était pas opportun de réaliser d'autre réaménagement de la dette.

Les caractéristiques des taux appliqués par budget sont les suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Taux fixe	73,12%	77,08%	74,43%	100,00%	76,83%
Taux variable	3,23%	16,71%	25,57%	0,00%	8,04%
Taux indexé au Livret A	17,17%	1,78%	0,00%	0,00%	10,65%
Taux structuré	6,48%	4,43%	0,00%	0,00%	4,48%

Graphique de la répartition des taux appliqués tous budgets confondus



Compte tenu du contexte sur le niveau des taux de ces dernières années, la stratégie a été de réaliser les flux nouveaux sur la base de taux fixe. En effet, cette stratégie a permis de sécuriser davantage la dette tout en profitant des taux favorables. En 2020, le taux fixe retenu sur le dernier appel d'offres du budget principal est de 0,35% sur une durée de 15 ans (cette opération a été réalisée dans le cadre du réaménagement d'un emprunt structuré).

c. La typologie de la dette au 1er janvier 2021

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics a élaboré une typologie des prêts en fonction du degré de risque encouru (charte Gissler), apprécié par une combinaison des indices utilisés (propres à la zone euro ou extérieurs à celle-ci) et des structures proposées par les banques (taux simples, présence de barrières et/ou d'effets de levier, etc.).

Cette classification, qui fait l'objet d'une présentation obligatoire dans les annexes du budget primitif de la collectivité, s'étend de la catégorie 1-A (risque faible) à la catégorie 6-F (risque très élevé).

La typologie de la dette tous budgets confondus au 1er janvier 2021 au regard de la charte Gissler (profil de risque) est la suivante :

	1	2	3	4	5	6
	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	59 373 387 € 95,52%					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	337 103 € 0,54%		2 450 000 € 3,94%			
(F) Autres types de structure						

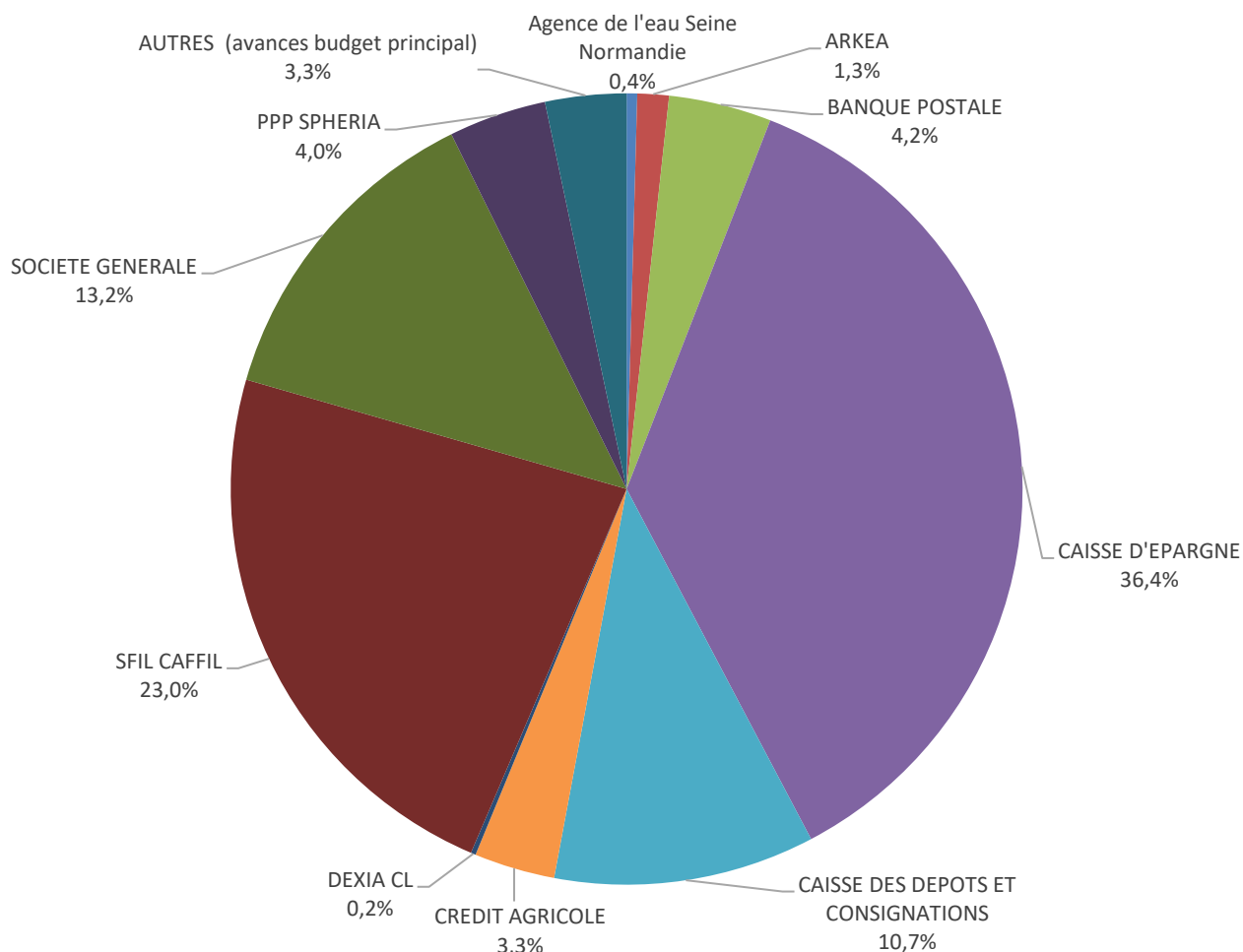
Il est à noter que l'opération de réaménagement d'un emprunt structuré contractualisée en 2020 sera effective au 1er octobre 2021. A compter de cette date, l'intégralité de la dette du budget principal sera classée dans la catégorie 1-A de la charte Gissler, soit la typologie de dette la plus sécurisée.

d. Les prêteurs au 1er janvier 2021

La répartition de la dette par prêteur est la suivante :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Agence de l'eau Seine Normandie	- €	266 977 €	- €	- €	266 977 €
ARKEA	- €	- €	800 000 €	- €	800 000 €
BANQUE POSTALE	- €	- €	2 608 633 €	- €	2 608 633 €
CAISSE D'EPARGNE	14 545 036 €	2 333 420 €	1 260 165 €	4 468 750 €	22 607 371 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 486 818 €	135 000 €	- €	- €	6 621 818 €
CREDIT AGRICOLE	1 075 123 €	975 578 €	- €	- €	2 050 701 €
DEXIA CL	- €	124 054 €	- €	- €	124 054 €
SFIL CAFFIL	11 038 521 €	687 103 €	2 586 258 €	- €	14 311 883 €
SOCIETE GENERALE	4 645 000 €	605 332 €	480 000 €	2 500 000 €	8 230 332 €
PPP SPHERIA	- €	2 480 090 €	- €	- €	2 480 090 €
AUTRES (avances budget principal)	- €	- €	2 058 632 €	- €	2 058 632 €
TOTAL	37 790 497 €	7 607 554 €	9 793 689 €	6 968 750 €	62 160 490 €

Graphique de la répartition de la dette par prêteur tous budgets confondus :



e. Les opérations de gestion de la dette réalisées en 2020

1) Opération de réaménagement

Dans le cadre de la gestion active de la dette, un emprunt structuré a été réaménagé en 2020 sur le budget principal.

Les caractéristiques du réaménagement sont les suivantes :

Le refinancement de l'emprunt classé 3E selon la charte Gissler (produit de pente CMS 10 ans – CMS 2 ans avec coefficient multiplicateur et taux non capé) sera effectif le 1^{er} octobre 2021 après paiement de l'échéance.

Le contrat de refinancement comporte deux prêts :

- Le prêt refinancé intègre une partie de l'IRA capitalisée (130 000 euros) et s'élève ainsi à 2 230 000 €. Il est refinancé à taux fixe à 1,60% sur une durée de 6 ans.
- Le nouveau prêt s'élève à 2 700 000 €. L'opération de réaménagement a permis de bénéficier d'un taux fixe bonifié de 0,35% sur 15 ans.

2) Les flux nouveaux

➤ Budget principal

Au 2 mars 2020, un emprunt contracté en 2019 pour un montant de 3 500 000 euros a été consolidé.

Par ailleurs, un contrat de 2 700 000 € a été réalisé au 1^{er} décembre 2020. La mobilisation des flux est possible jusqu'au 1^{er} octobre 2021.

Il est à noter que le montant du capital remboursé en 2020 sur le budget principal est de 3 630 360 €.

Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

N° de l'emprunt	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Périodicité	Amortissement	Date du contrat	Date de consolidation
2019-2520-001	SOCIETE GENERALE	3 500 000 €	15 ans	Taux fixe à 0,40%	trimestrielle	constant	15/11/2019	02/03/2020
2020-MIN534893EUR	SFIL CAFFIL	2 700 000 €	15 ans	Taux fixe à 0,35%	annuelle	constant	01/12/2020	au plus tard le 01/10/2021

➤ Budget annexe assainissement

En 2020, un emprunt d'un montant de 900 000 € a été réalisé au 1^{er} décembre. La mobilisation des flux est possible jusqu'au 13 novembre 2022.

Il est à noter que le montant du capital remboursé en 2020 sur le budget annexe assainissement est de 891 274,10 €.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

N° de l'emprunt	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Périodicité	Amortissement	Date du contrat	Date de consolidation
2020-00002447508	CREDIT AGRICOLE	900 000 €	15 ans	Taux fixe à 0,44%	trimestrielle	constant	01/12/2020	au plus tard le 13/11/2022

➤ Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne

Suite au décalage de la vente de l'îlot Dautry en 2021, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt sur le budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne. En 2020, un prêt d'un montant de 1 800 000 € a été réalisé au 1^{er} décembre 2020.

Il est à noter que le montant du capital remboursé en 2020 sur le budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne est de 594 996,79 €.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

N° de l'emprunt	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Périodicité	Amortissement	Date du contrat	Date de consolidation
2020-MON534723EUR	BANQUE POSTALE	1 800 000 €	10 ans	Taux fixe à 0,21%	trimestrielle	constant	01/12/2020	21/12/2020

➤ Budget annexe des Epineaux

En 2020, un prêt d'un montant de 1 000 000 € a été réalisé au 1^{er} décembre 2020.

Il est à noter que le montant du capital remboursé en 2020 sur le budget annexe de la ZAC des Epineaux est de 4 250 000 €.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

N° de l'emprunt	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Périodicité	Amortissement	Date du contrat	Date de consolidation
2020-022685G	CAISSE D'EPARGNE	1 000 000 €	5 ans	Taux fixe à 0,30%	trimestrielle	in fine	01/12/2020	21/12/2020

2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2021

a. L'évolution des conditions de marché

La conjoncture de taux se caractérise en ce début d'année 2021 par des niveaux de taux qui restent bas, aussi bien à court terme qu'à long terme. Ce contexte de taux de marché très bas voire négatifs selon les maturités d'emprunt, reste favorable au recours à l'emprunt en Zone Euro.

Les tensions du printemps liées à la crise sanitaire, se sont résorbées dès l'été, au cours duquel les Euribor ont rapidement retrouvé leurs niveaux d'avant crise, et ont même poursuivi leur baisse plus profondément en territoire négatif, atteignant de nouveaux plus bas historiques.

Les anticipations de remontée des taux courts ne sont pas en reste puisque le passage anticipé des taux Euribor en territoire positif n'a jamais été aussi éloigné. Toujours pour l'Euribor 3 mois, le franchissement de ce seuil est attendu en fin d'année 2028.

Ainsi les anticipations restent négatives à horizon 3 ans pour les taux fixes 15 ans (hors marge bancaire) et 8 ans sur l'Euribor 3 mois.

b. Les objectifs poursuivis en 2021

Le montant cumulé des emprunts prévisionnels de la Communauté d'agglomération est de 12 800 000 € dont 3 600 000 € de reports.

L'évolution prévisionnelle de la dette en 2021 est la suivante :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Estimation du montant de l'emprunt inscrit au BP 2021	6 500 000 €	600 000 €	1 500 000 €	600 000 €	9 200 000 €
Montant de l'emprunt inscrit en report	2 700 000 €	900 000 €	0 €	0 €	3 600 000 €
Sous-total	9 200 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	600 000 €	12 800 000 €
Estimation du capital remboursé 2021	3 717 000 €	784 000 €	1 536 000 €	1 250 000 €	7 287 000 €
Dette au 31/12/2020	37 790 497 €	7 607 554 €	9 793 689 €	6 968 750 €	62 160 490 €
Estimation de la dette au 31/12/2021	43 273 497 €	8 323 554 €	9 757 689 €	6 318 750 €	67 673 490 €

La stratégie d'endettement repose, sauf bouleversement d'ampleur sur les marchés financiers, sur les axes suivants :

- Durée :
 - Budget principal et budget annexe assainissement : entre 15 ans et 20 ans,
 - Budget annexe de la ZAC des Epineaux : entre 3 ans et 5 ans. La durée sera ajustée au rythme des ventes des terrains qui permettront de rembourser le capital emprunté.
- La typologie de la dette :

L'objectif est de poursuivre la sécurisation de la dette en optant pour des flux nouveaux qui seraient classés 1A selon la charte Gissler.
- Type de taux :

Au vu de la conjoncture des taux actuelle, il sera privilégié de recourir à des emprunts à taux fixe pour sécuriser la dette.

Par ailleurs, une veille sera faite pour saisir les éventuelles opportunités de réaménagement sur la dette actuelle.

c. Objectifs poursuivis jusqu'à la fin du mandat

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement sous le seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les EPCI fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, adoptée en janvier 2018 dans le cadre du dispositif de contractualisation Etat – collectivités.

V. Les ratios budgétaires et les perspectives pluriannuelles

1. Les ratios budgétaires

Le tableau ci-dessous présente les évolution prévisionnelles 2020-2021 des principaux ratios :

	CA 2020 prévisionnel	BP 2020	BP 2021 proposé	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	427 €	436 €	436 €	366 €
Produit des impositions directes/population	347 €	339 €	348 €	333 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	458 €	472 €	456 €	439 €
Dépenses d'équipement brut/population	40 €	77 €	91 €	79 €
Encours de dette/population	135 €	137 €	135 €	345 €
DGF/population	80	81	78	95
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	13,47%	14,32%	14,13%	37,90%
Dépenses de fct et remb de la dette en capital/recettes réelles de fct	96%	95%	99%	90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fct	8,68%	16,27%	19,91%	17,90%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	29,52%	28,72%	29,52%	78,70%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	6,72%	7,88%	4,36%	15,20%
Capacité de désendettement (dette/épargne brute)	4,4	3,64	6,82	5,4

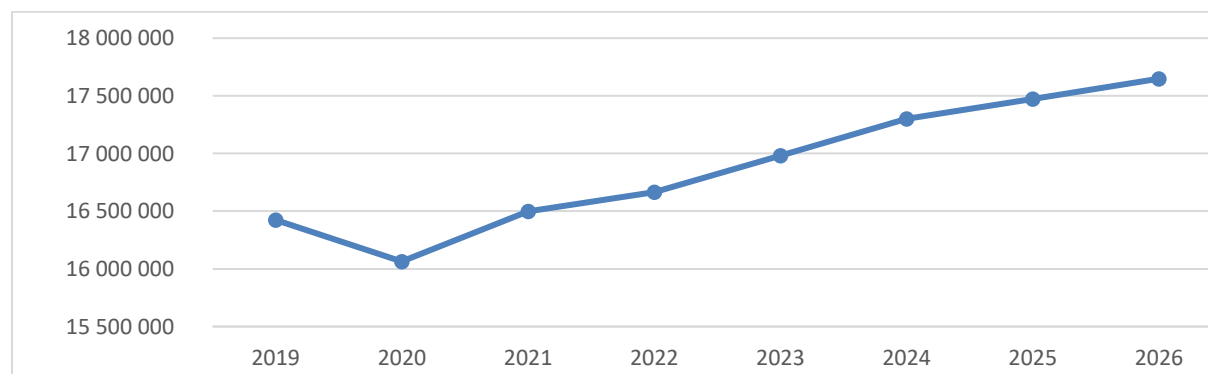
Dans le cadre de la préparation du rapport d'orientations budgétaires, une première analyse financière a été réalisée sur la durée du mandat. Cette dernière sera mise à jour régulièrement pour prendre en compte l'évolution du contexte économique et des orientations retenues.

2. Les perspectives pluriannuelles

Les principales hypothèses de la prospective financière sont les suivantes :

- Les dépenses à caractère général : évolution de +1%/an à périmètre constant,
- Les dépenses de personnel : évolution de +1%/an à périmètre constant,
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : maintien du montant à 4 671 000 €/an sur toute la période,
- Le volume des dépenses d'équipement TTC 2021-2026 : 99 M€.

Evolution prévisionnelle de la masse salariale 2019-2026



Les hypothèses d'évolution de la masse salariale prennent notamment en compte l'effet de la crise sanitaire, ainsi que l'ouverture du future centre aquatique situé sur les communes de Taverny et Saint-Leu-La-Forêt.

Les principaux indicateurs qui ressortent de cette analyse sont les suivants :

- La dette prévisionnelle au 31/12/2026 : 50,4 M€.
- Les niveaux d'épargne prévisionnels au 31/12/2026 sont les suivants :
 - o Epargne de gestion : 8,9 M€
 - o Epargne brute : 8,0 M€
 - o Epargne nette : 3,8 M€
- La capacité de désendettement au 31/12/2026 : 6,3 ans

VI. Les budgets annexes

1. Le budget annexe de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne

Le montant du déficit cumulé avant la création du budget annexe en 2007 est de l'ordre de 11 000 000 € (hors intérêts de la dette). Suite à la création du budget annexe, le montant cumulé des subventions de fonctionnement versées par le budget principal est de 8 177 948 €. Par ailleurs, le montant de la dette au 1er janvier 2021 sera de 9 793 689 €.

Les communes d'Ermont et d'Eaubonne participent au financement de la ZAC à travers la baisse de leurs attributions de compensation de 270 333 € par an depuis 2016, soit 1 351 665 € au total.

La dernière opération restante sur la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne concerne l'îlot Dautry, dont le montant de la vente devrait être de 10 050 K€ au profit de la Communauté d'agglomération.

Par conséquent, le déficit budgétaire de la ZAC (hors augmentation de la fiscalité et hors intérêts de la dette supplémentaires sur le budget principal) sera de l'ordre de 17 Millions d'euros à l'achèvement de celle-ci.

Au vu des délais nécessaires pour finaliser l'opération, il n'y a pas de certitude sur la réalisation de la vente en 2021 de l'îlot Dautry. Ainsi, par prudence il est proposé de ne pas intégrer la recette au BP 2021.

Les recettes réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 1 902 K€ et concernent notamment :

- L'emprunt (1 506 K€),
- La subvention du budget principal au budget annexe (97 K€),
- La reprise du résultat 2020 (estimé à 299 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 1 902 K€ et concernent notamment :

- Le remboursement de la dette (capital + intérêts) (1 733 K€),
- L'acquisition de l'ancienne rue des Bornes (112 K€),
- Divers frais de fonctionnement (études, frais d'honoraires, géomètre ...) (57 K€).

2. Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon

Le montant de la dette au 1er janvier 2021 sera de 6 968 750 €. Il n'y a pas eu de subventions ou d'avances versées par le budget principal au 1er janvier 2021.

La surface de la ZAC à commercialiser est de 340 000 m² et se décompose comme suit :

- Terrains cédés : 164 000 m²,
- Terrains sous promesse : 27 000 m²,
- Terrains réservés : 57 000 m²,
- Surface restant à commercialiser : 92 000 m².

Les recettes réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 4 150 K€ et concernent notamment :

- Les cessions de terrains (3 573 K€),
- L'emprunt (566 K€),
- Autres (11 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 4 150 K€ et concernent notamment :

- Les frais d'aménagement de la ZAC (2 595 K€),
- Le remboursement de la dette (capital + intérêts) (1 555 K€).

3. Le budget annexe de la ZAC des Bois Servais au Plessis-Bouchard

Le montant cumulé des subventions versées par le budget principal au 1er janvier 2021 sera de 51 437 €.

Les recettes réelles proposées au BP 2021 seront de 26 K€ et correspondent à la reprise du résultat 2020.

Les dépenses réelles proposées au BP 2021 seront de 26 K€ et correspondent à différents honoraires et frais juridiques.

4. Le budget annexe assainissement

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place à compter du 10 juillet 2019 pour le fonctionnement de l'assainissement.

La DSP est financée à travers le transfert d'une part de la redevance assainissement au délégataire.

Le montant de la dette au 1er janvier 2021 est de 7 607 554 €.

➤ Section de fonctionnement :

Les recettes réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 6 154 K€ et concernent notamment :

- La redevance assainissement, la participation à l'assainissement collectif et les contrôles de conformité (4 710 K€),
- La reprise du résultat 2020 (1 402 K€),
- Autres (40 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 1 868 K€ et comprennent notamment :

- Les études entretien et réparations urgentes (636 K€),

- La participation à la station de traitement de Cergy-Neuville pour le traitement d'une part des effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine (424 K€),
- Reversement au SIARE de la participation à l'assainissement collectif (320 K€),
- Les intérêts de la dette (248 K€),
- Le personnel (210 K€),
- Autres (30 K€).

➤ Section d'investissement (hors report) :

Les recettes réelles d'investissement seront de l'ordre de 2 630 K€ et concernent notamment :

- Les subventions de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) (750 K€),
- Le FCTVA (745 K€),
- L'emprunt (600 K€),
- Le remboursement des travaux sur le domaine privé (535 K€).

Les dépenses réelles d'investissement proposées au BP 2021 seront de l'ordre de 6 985 K€ et comprennent notamment :

- Les travaux sur les réseaux d'assainissement (4 515 K€),
- Les travaux sur le domaine privé (535 K€),
- Les études dont le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) (770 K€),
- Le remboursement du capital de la dette (1 096 K€).

VII. Les ressources humaines

En préambule, il est précisé que les données ressources humaines présentées dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire sont arrêtées au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT, les éléments présentés concernent :

- La structure et la répartition des effectifs,
- La promotion et l'évolution de carrière,
- La rémunération et le régime indemnitaire,
- La durée effective du temps de travail,
- Les dépenses de personnel.

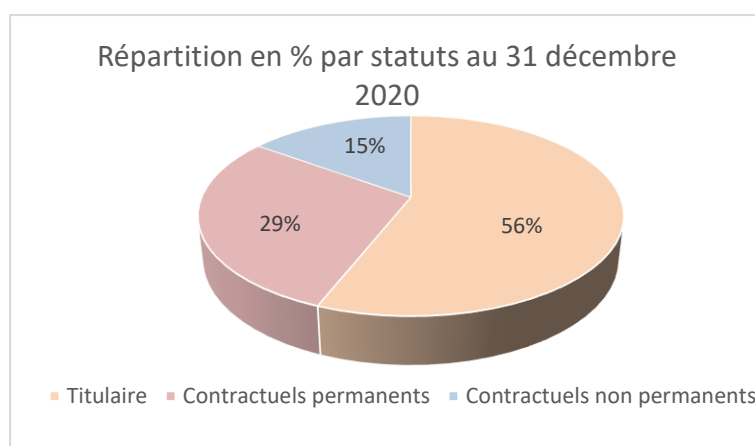
I - La structure et la répartition des effectifs

Les effectifs des agents permanents et non permanents

Les effectifs comptent 365 agents occupant un poste permanent (347 ETP) et 65 occupant un poste non permanent (40.3 ETP).

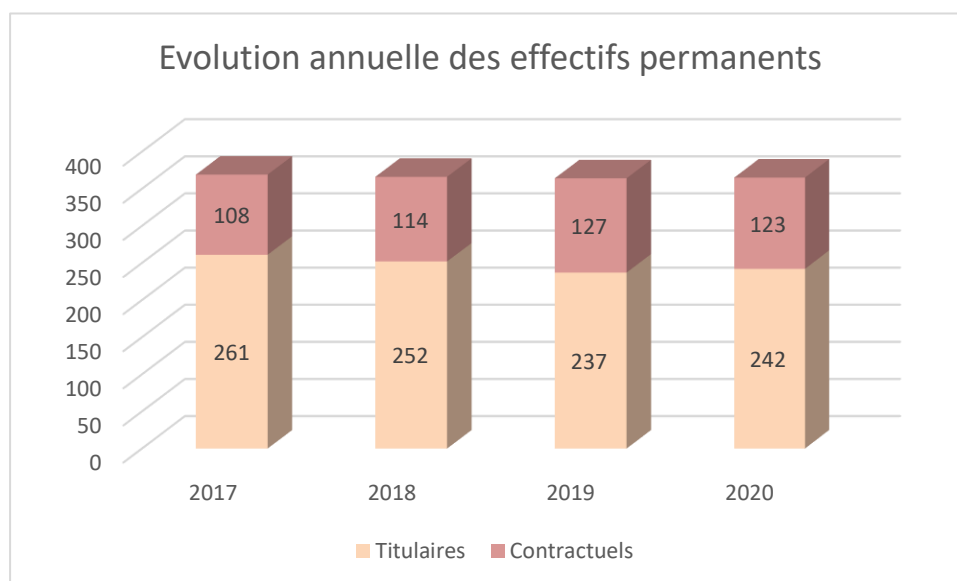
Ces 430 emplois sont répartis comme suit :

- 242 fonctionnaires (113 hommes et 129 femmes),
- 123 contractuels permanents ¹ (70 hommes et 53 femmes),
- 65 contractuels non permanents ² (38 hommes et 27 femmes).



- 1- Les contractuels permanents concernent les CDI de droit public, les agents occupants un poste vacant ou intervenants en remplacement d'agents indisponibles,
- 2- Les agents non permanents répondent à un accroissement temporaire d'activités, à un besoin saisonnier ou relèvent de certains statuts particuliers (apprentis, vacataires, chantiers jeunes etc).

Évolution des effectifs permanents (titulaires et contractuels)



Répartition des effectifs par filières

Filières	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Contractuels non permanents		Total en pourcentage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	15	56	8	12	0	1	25%	75%
Technique	47	16	36	21	2	0	70%	30%
Culturelle	17	43	5	12	2	3	29%	71%
Sportive	13	5	20	5	34	23	67%	33%
Sociale	0	0	1	3	0	0	25%	75%
Animation	3	2	0	0	0	0	60%	40%
Police	18	7	0	0	0	0	70%	30%
Total	113	129	70	53	38	27	51%	49%

Répartition des effectifs par catégories

	Fonctionnaires		Contractuels sur emplois permanents		Contractuels sur emplois non permanents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	12	22	12	11	0	0
Catégorie B	35	40	22	14	22	1
Catégorie C	66	67	36	28	16	26
TOTAL	113	129	70	53	38	27

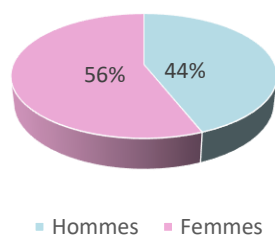
Projection des départs en retraite

En 2021, on recense 6 départs en retraite dont 2 départs en retraite pour invalidité. D'ici 5 ans, 41 agents auront atteint l'âge légal de départ en retraite, soit 11% des effectifs permanents.

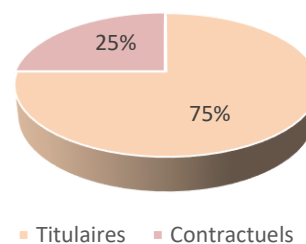
Part de l'encadrement supérieur

La collectivité compte 5 emplois fonctionnels et 16 encadrants supérieurs :

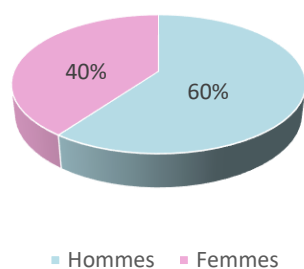
Répartition des postes de direction par genres



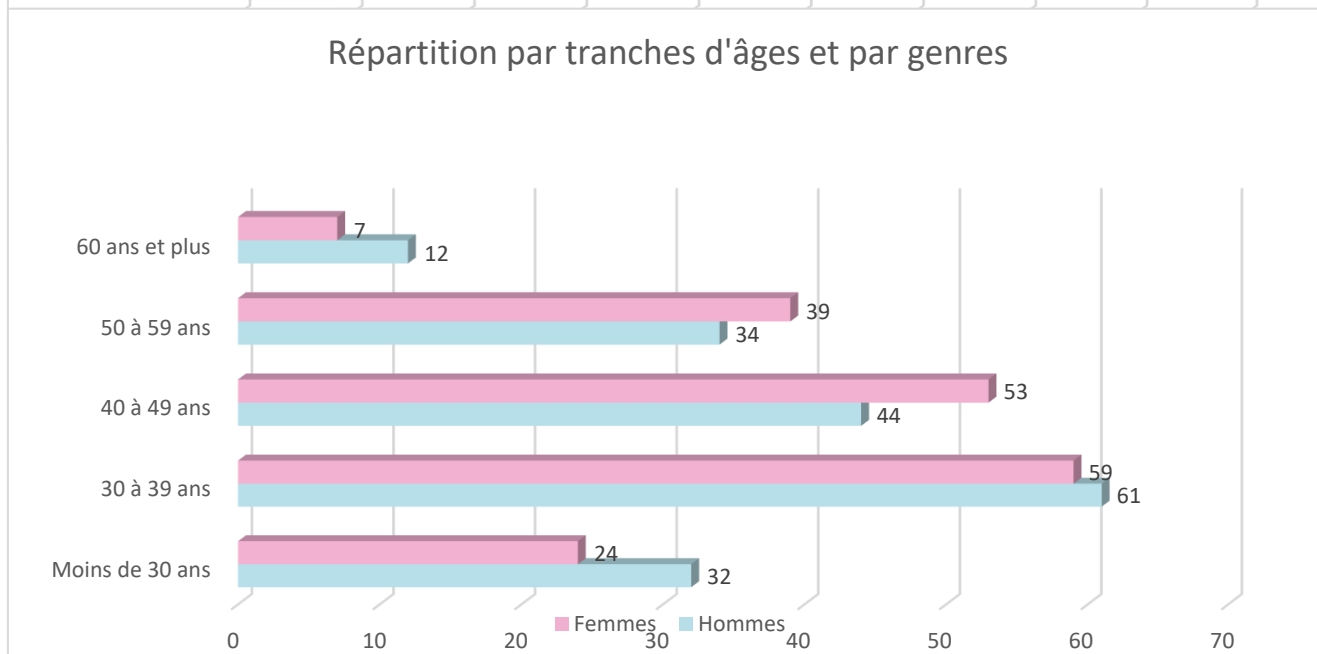
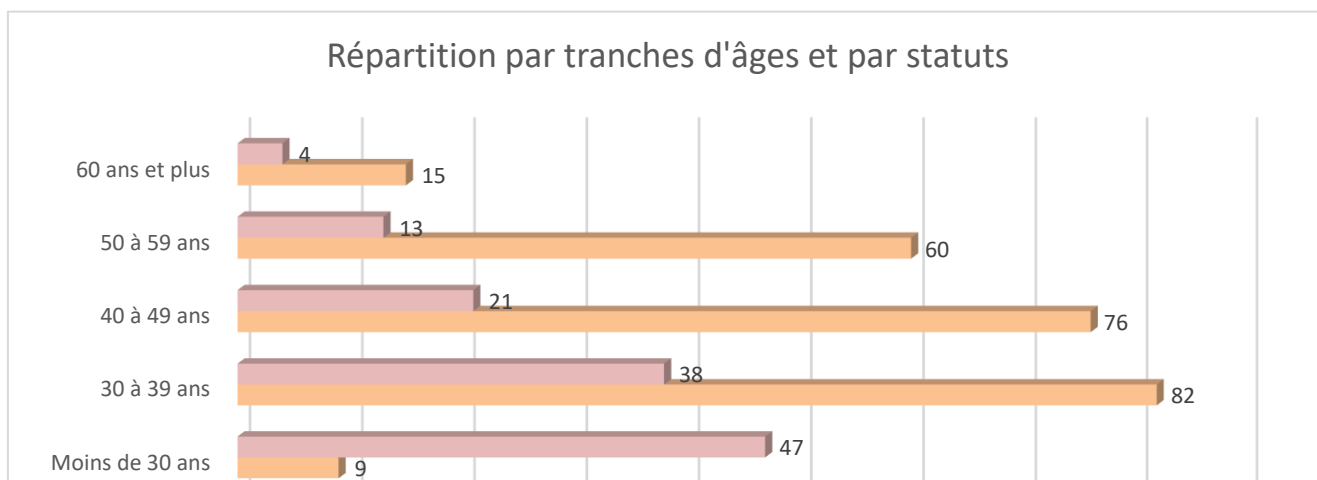
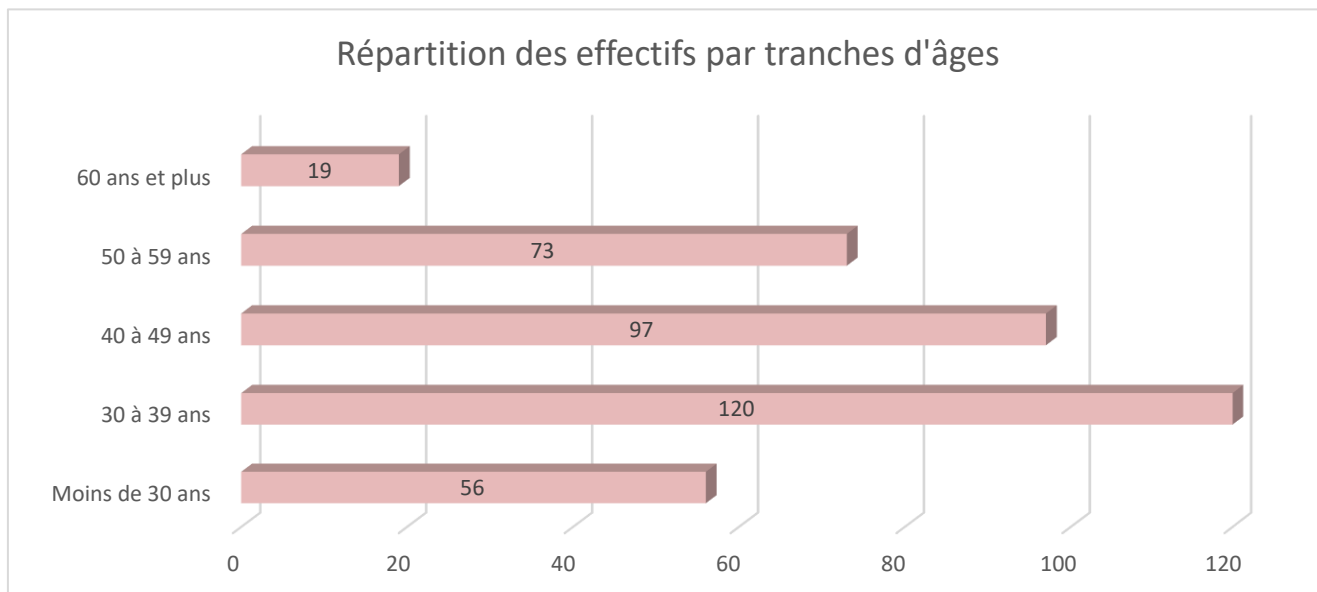
Répartition des postes de direction par statuts



Répartition des emplois fonctionnels en % par genres



Pyramides des âges



La promotion et l'évolution de carrière (données 2020)

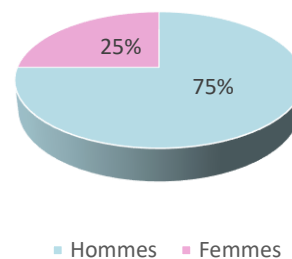
A compter du 1^{er} janvier 2021, les avancements ne seront plus soumis à la Commission Administrative Paritaire du Centre du Gestion et la sélection des agents promus se fera en fonction des conditions établies dans les lignes directrices de gestion.

La valeur professionnelle de l'agent, ses efforts de formation, son assiduité et son ancienneté sont définis comme critères prioritaires, en complément des éléments statutaires d'éligibilité liés au grade, à l'échelon et aux ratios d'avancement.

Promotions internes

Promouvables	Nombre de dossiers présentés au CIG	Promus	Ratio
17	8	2	12%

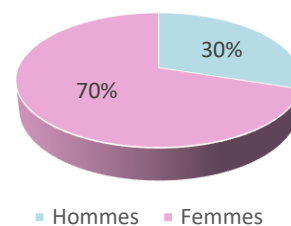
Répartition des dossiers proposés en promotion interne par genres



Avancements de grade

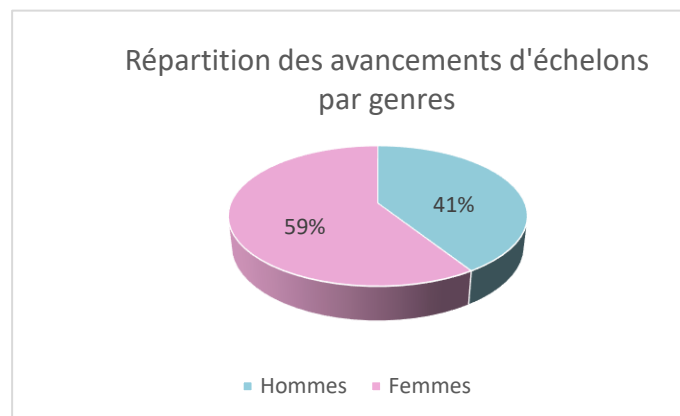
Promouvables	Nombre de dossiers présentés au CIG	Promus	Ratio
42	17	16	38%

Répartition des avancements de grade par genres



Avancements d'échelons

Promouvables	Promus	Ratio
94	94	100%



La rémunération et le régime indemnitaire

La rémunération

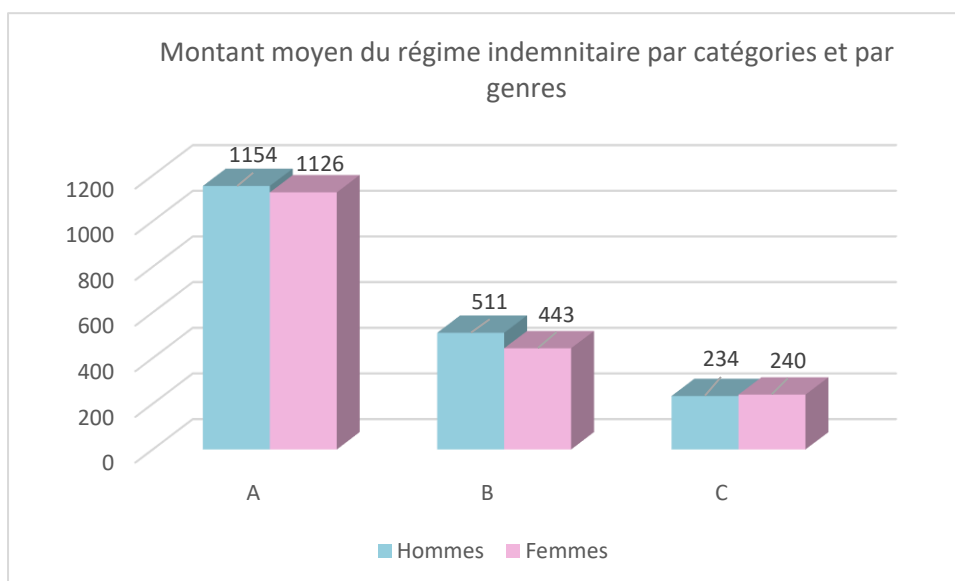
Le salaire brut des agents permanents, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, s'élève à **10 995 780,74 €**, dont :

- 222 738.76 € au titre des heures supplémentaires,
- 127 553,02€ au titre de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- 1 967 996.88 € au titre du régime indemnitaire,
- 96 719,99€ au titre du complément indemnitaire annuel.

La journée de carence a impacté la rémunération brute des agents à hauteur de 17 654.13 €.

Le régime indemnitaire

Le montant total du régime indemnitaire annuel versé aux agents de la collectivité au titre de l'année 2020 est égal à 1 967 996.88 € bruts, représentant 18 % de la rémunération brute de l'ensemble du personnel.



Au regard de l'article 111 de la loi de 1984, les agents de la collectivité bénéficient d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) d'un montant total 96 719,99 € bruts versé en 2020 au titre de l'année 2019.

Conformément aux objectifs définis dans les lignes directrices de gestion, la Direction des Ressources Humaines débute sa collaboration avec l'ensemble des services en vue d'une refonte du régime indemnitaire, notamment par la définition de groupes de fonctions, la détermination des plafonds et des critères de répartition.

Ce travail est initié dès ce premier trimestre 2021.

Les plus hautes rémunérations

Les 10 plus hautes rémunérations nettes de la collectivité concernent 7 femmes et 3 hommes, et représentent 0.6 % du montant total des rémunérations brutes.

Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes	Part de femmes	Part de hommes
61 880,12 €	70%	30%

Le temps de travail

Plusieurs organisations sont mises en place en fonction du service d'affectation des agents et de leurs fonctions.

Le temps de travail est fixé à 37 heures hebdomadaires réparties sur 4.5 jours pour les agents du siège, donnant droit à 22.5 jours de congés annuels et 11 jours de RTT.

Pour les agents du Centre de Supervision Urbain, de la police municipale mutualisée, des centres aquatiques et des aires d'accueil des gens du voyage, le temps de travail est défini sur la base de 35 heures hebdomadaires, donnant droit à 25 jours de congés annuels.

Pour les agents des médiathèques, des espaces emploi et de la prévention spécialisée, le temps de travail est défini sur la base de 38h30 hebdomadaires, donnant droit à 22,5 jours ou 25 jours de congés annuels (en fonction des obligations hebdomadaires) et 18 jours de RTT.

En concertation avec les structures concernées, la collectivité a initié un travail de mise en cohérence des horaires des agents des médiathèques du réseau, ainsi qu'une uniformisation des horaires des agents de la police municipale mutualisée.

Ces changements, mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021, n'impactent pas le temps de travail des agents mais leur rythme de travail, et s'inscrivent dans une politique d'adaptation permanente du service public aux besoins des habitants.

Éléments relatifs à la démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation des parcours de ses agents, la collectivité développe sa vision prospective et stratégique des ressources humaines et de son administration à travers une refonte de l'organigramme, en cohérence avec le projet politique et dans le cadre d'un projet d'administration.

A ce titre, une politique de qualité de vie au travail et de prévention sera déployée au cours des prochaines années, ainsi qu'un pilotage de la politique de formation.

Le budget dédié aux formations pour l'année 2021 (en plus de la cotisation CNFPT) est fixé à 177 000 €. Il permet de garantir l'accès à l'ensemble des formations obligatoires (46% sur l'ensemble des besoins exprimés), mais également le suivi de formations de professionnalisation, qui s'inscrivent dans le cadre de projets de service, parfois qualifiantes.

Les éléments contextuels externes

Issus du Projet de Loi de Finances 2021 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

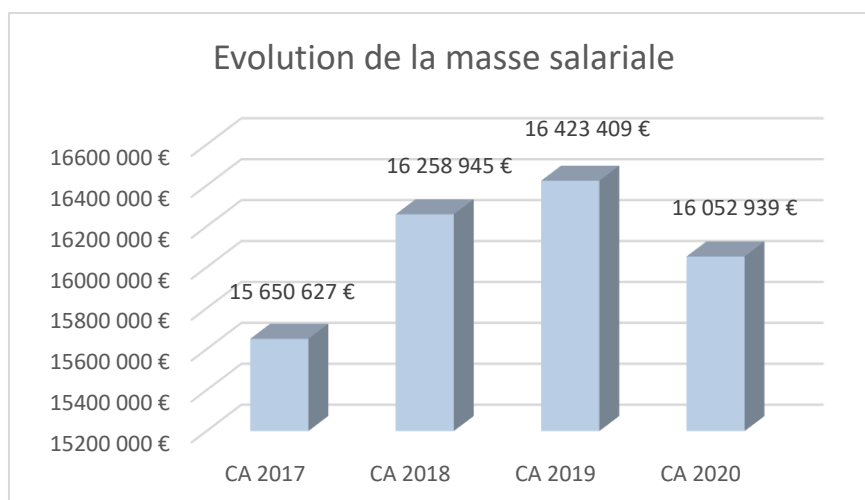
- Le gel poursuivi du point d'indice de la fonction publique,
- L'augmentation du SMIC de 1,20% programmée au 1^{er} janvier 2021 pour les agents contractuels, et de l'indemnité différentielle pour le personnel rémunéré sur l'indice majoré 327,
- Les effets du protocole d'accord des « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR),
- La création d'une indemnité de précarité pour les contrats d'une durée inférieure à un an (à l'exception des emplois saisonniers), égale à 10% de la rémunération brute totale,
- La reconduction en 2021 de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- Les dépenses imprévisibles liées à la gestion de la crise sanitaire Covid-19 (acquisition d'équipements individuels de protection - masques, gel hydro alcoolique etc),
- La monétisation des Comptes Épargne Temps dont le plafond a été fixé à titre exceptionnel à 70 jours, au regard de la crise sanitaire Covid-19.

Dépenses prévisionnelles de personnel

Au regard des projets et du développement de l'activité des services, les créations de postes programmées en 2021 sont les suivantes :

- Un(e) chef(fe) de brigade au sein de la police municipale mutualisée,
- Un(e) gestionnaire Ressources Humaines,
- Un(e) chargé(e) de projets transports-déplacements à la Direction des Transports,
- Un(e) technicien(ne) en charge de la vidéoprotection à la Direction des réseaux (Services Techniques).

Au regard des différents éléments exposés, la collectivité estime, à ce jour, que les dépenses de personnel devraient s'élever à environ 17 205 818,42 € en 2021.



	2017	2018	2019	2020
Masse salariale	15 650 627 €	16 258 945 €	16 423 409 €	16 064 067 €
Dépenses globales de fonctionnement	113 915 615 €	114 524 254 €	116 400 482 €	119 274 943 €
Ratio MS/DF	13,74%	14,20%	14,11%	13,47%

Le développement de la Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences va permettre de poursuivre cette gestion attentive de la masse salariale.